

Conseil Municipal du 13 mars 2018

Le treize mars deux mille dix-huit, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Roncherolles-sur-le-Vivier, sous la présidence de Madame Sylvaine SANTO, Maire.

Étaient présents : Monique PILLUT-BOISSIERE, Gilbert DECOODT, Laurent LEBLOND, Carole DEBRUYNE-DELATTRE, Marie-Christine DUPUIS, Jean-Michel MAZIER, Gilles HATREL, Eva GIGAN Maxime TROMPIER, Alexandra AZZOPARDI, Pierre LEBLOND, Hervé GOUBERT

Étaient excusés : José DELAMARE donne pouvoir à Sylvaine SANTO, Stéphanie BRUN donne pouvoir à Jean-Michel MAZIER,

Secrétaire de séance : Eva GIGAN

A - Approbation du compte-rendu de la séance du 23 janvier 2018

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 23 janvier 2018.

B - Communications diverses

Madame le Maire propose l'ajout de trois délibérations

- Procès-verbal d'installation d'un nouveau conseiller municipal suite à une démission
- Modification des commissions municipales
- Constitution d'une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF)

Le PLU de Roncherolles-sur-le-Vivier a été voté par le Conseil Métropolitain le 12 février dernier. Il a été approuvé à la majorité mais pas à l'unanimité, les élus verts se sont abstenus. Ils trouvent le dossier PLU très bien construit, faisant la part belle à l'environnement et la préservation des espaces naturels et agricoles, mais une bande de 1.5 ha les dérangent : celle prévue pour le contournement Est de Rouen.

Madame le Maire est intervenue avant leur vote en précisant que la commune n'était pas responsable de cet emplacement. Elle a précisé qu'il ne fallait pas se tromper de délibération, celle-ci ne concernant pas le projet de contournement mais l'approbation du PLU d'une commune encore sous POS. Document devenu vieillissant et ne protégeant plus suffisamment les espaces non construits de la commune. Elle a appuyé leurs dires sur la ligne directrice du PLU concernant l'environnement et qu'effectivement Roncherolles est vertueuse en la matière. Madame SANTO a conclu en disant que leur vote est complètement incompréhensible.

Madame le Maire fait lecture du courrier de Monsieur Paul Delduc, Directeur général de l'Aménagement, du Logement et de la Nature suite à la labellisation étape 3 de l'écoquartier des Arondes. Celui-ci remercie les élus pour leur engagement dans la démarche Ecoquartier, ainsi que pour la qualité du projet. Il encourage les élus à poursuivre la démarche et à se

porter candidats pour l'étape 4 du processus de labellisation, expertise du projet dans le 3^{ème} anniversaire de l'écoquartier.

C - Délibérations

Rapport à la délibération n°1 - Sylvaine SANTO :

Procès-verbal d'installation d'un nouveau conseiller municipal suite à une démission

Madame le Maire informe le Conseil municipal que Madame Johanna CHRISTOL élue sur la liste « Ensemble pour Roncherolles », a présenté par courrier en date du 27 février 2018, reçu en mairie le 1^{er} mars 2018 sa démission de son mandat de Conseillère municipale. Johanna CHRISTOL a précisé qu'elle démissionnait car ses obligations familiales et professionnelles ne lui permet plus d'assurer sa mission de conseillère municipale. Madame la Préfète de Seine-Maritime a été informée de cette démission en application de l'article L.2121-4 du CGCT.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral » le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelle cause que ce soit ».

Monsieur Hervé GOUBERT est donc appelé à remplacer Madame Johanna CHRISTOL au sein du Conseil municipal. En conséquence, conformément à l'article L.270 du Code électoral, Monsieur Hervé GOUBERT est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Le tableau sera mis à jour et Madame la Préfète sera informée de cette modification.

Le Conseil municipal prend acte de l'installation de Monsieur Hervé GOUBERT en qualité de Conseiller municipal.

Rapport à la délibération n°2 - Sylvaine SANTO

Modification des commissions municipales

Considérant la nomination de Madame Johanna CHRISTOL en tant que membre de plusieurs commissions municipales par délibération du Conseil municipal en date du 8 avril 2014 ;

Considérant son remplacement par Monsieur Hervé GOUBERT au sein du Conseil municipal, prenant effet immédiatement, conformément à l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir voté, le Conseil municipal,

Désigne Monsieur Hervé GOUBERT en remplacement de Madame Johanna CHRISTOL pour les commissions municipales suivantes :

- Commission de l'environnement
- Commission communication

Le Conseil municipal vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°3 - Sylvaine SANTO:

Constitution d'une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF)

Madame le Maire explique que dans le cadre du projet routier de Contournement Est de Rouen - liaison A28-A13, les Départements de l'Eure et de la Seine-Maritime ont respectivement approuvé la constitution d'une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF).

En application de l'article L121-13 du Code Rural et de la Pêche Maritime, cette CIAF devra se prononcer sur l'opportunité de procéder ou non, à un aménagement foncier sur ce secteur et ce, dans un délai de deux mois à compter de sa constitution.

Il convient de procéder aux désignations des membres composant cette commission. Pour chaque commune, les désignations sont effectuées comme suit :

- Le Maire ou un Conseiller municipal désigné par lui
- Trois propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune (deux titulaires et un suppléant) élus par le Conseil municipal
- Quatre propriétaires forestiers (deux titulaires et deux suppléants) désignés par le Conseil municipal

Madame le Maire désigne Monsieur Pierre LEBLOND, Conseiller municipal.

L'avis invitant les candidats propriétaires de biens fonciers à se faire connaître a été affiché en mairie le 15 février 2018, soit plus de quinze jours avant ce jour. Aucun propriétaire ne s'est porté candidat.

Aucun conseiller municipal ne se porte candidat en séance.

Par conséquent, le Conseil municipal ne procède pas à l'élection.

Suite au courrier adressé aux propriétaires forestiers, trois personnes se portent volontaires. Ils sont désignés par le Conseil municipal par ordre de date d'inscription :

- Madame Héloïse DAILLY - titulaire
- Madame Corinne NEUFVILLE RIVIERE- titulaire
- Monsieur Jean-Philippe TAMARELLE - suppléant

Le Conseil municipal vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°4 - Sylvaine SANTO:

Amortissement subvention d'équipements

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article R.2321-1 qui dispose qu'une commune peut procéder à la neutralisation budgétaire de la dotation aux

amortissements des subventions d'équipement versées, par inscription d'une dépense en section d'investissement et une recette en section de fonctionnement,

Une subvention d'équipement d'un montant de 27 180.22 €, correspondant aux travaux de branchements d'eau de l'Ecoquartier et réglée sur l'exercice 2016, n'a pas fait l'objet d'amortissement.

Afin de régulariser cette écriture, il est proposé d'amortir intégralement cette subvention d'équipement sur l'exercice 2018 et de procéder à la neutralisation de cette écriture, conformément à l'article R.2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette procédure permet de neutraliser l'incidence budgétaire des amortissements des subventions d'équipement versées.

Ainsi cette neutralisation peut être réalisée budgétairement de la manière suivante :

1. Constatation de l'amortissement des biens :

- Dépense à l'article 6811/042 « Amortissement des subventions d'équipement »,
- Recette à l'article 28041582/040 « Amortissement des subventions d'équipement ».

2. Neutralisation de l'amortissement :

- Dépense à l'article 198/040 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées »,
- Recette à l'article 7768/042 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- De procéder à l'amortissement total de la subvention d'équipement de 27 180.22 € sur l'exercice 2018, conformément aux écritures et à sa neutralisation comptable ci-dessus indiquées.

Le Conseil municipal vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°5 - Sylvaine SANTO

Rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2016

Madame le Maire expose que ce rapport, institué par la loi 95-101 du 2 février 1995 a pour but de fournir une information détaillée sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement. Elle rappelle que les services de l'eau potable et de l'assainissement relèvent de la compétence de la Métropole Rouen Normandie. Il est précisé que s'agissant

d'une simple communication, ce dossier ne donne pas lieu à un vote du conseil municipal, mais à une prise d'acte.

En sa séance du 9 octobre 2017, le Conseil métropolitain a donné un avis conforme sur ce rapport.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le rapport de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2224-5, D.2224-1 et suivants,

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005,

Considérant que le Maire doit présenter chaque année à son assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement, pour l'exercice précédent,

PREND ACTE du rapport annuel sur les prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement de l'exercice 2016 transmis par la Métropole Rouen Normandie

Rapport à la délibération n°6 - Monique BOISSIERE

Convention pour le prêt de maquettes - Métropole Rouen Normandie

Dans le cadre de l'exposition sur l'architecture les 16-17 et 18 mars à Roncherolles-sur-le-Vivier, la Métropole-Rouen-Normandie met à disposition de la commune des maquettes. Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de prêt.

Le Conseil municipal vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°7 - Sylvaine SANTO

Demande de subvention - DETR - Travaux d'édifices cultuels non protégés

Madame le Maire propose au Conseil municipal de solliciter Madame la Préfète de la Seine-Maritime afin d'obtenir une subvention au taux le plus élevé possible au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour des travaux d'édifices cultuels non protégés.

Le montant de l'opération est estimé à 7 200.00 € HT.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018.

Le Conseil municipal vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°8 - Sylvaine SANTO

Demande de subvention - FAA - Métropole Rouen Normandie

Dans le cadre de la demande d'obtention auprès de la Métropole Rouen Normandie du Fonds d'aide à l'Aménagement « Petites communes », Madame le Maire présente le montage financier pour les investissements suivants :

- Sécurisation électrique de l'église :
 - Montant des travaux : 7 200 € HT
- Travaux de toiture à la salle des sports
 - Montant des travaux : 8 600.00 € HT
- Travaux de mises aux normes électriques dans les écoles :
 - Montant des travaux : 2 300.00 € HT
- Travaux dans les logements communaux :
 - Montant des travaux : 4 840.00 € HT

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter la Métropole Rouen Normandie pour le versement des crédits disponibles au titre du Fonds d'Aide à l'Aménagement en investissement pour les opérations ci-dessus.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018

Le Conseil municipal vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°9 - Sylvaine SANTO

Demande de subvention - FSIC - Sécurisation d'une installation de main courante au terrain de football

Madame le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter le Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC) auprès de la Métropole Rouen Normandie d'un montant le plus élevé possible pour l'opération suivante :

- Sécurisation d'une installation de main courante au terrain de football :
 - Montant des dépenses : 23 466.00 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à solliciter le Fonds de Soutien aux Investissement Communaux auprès de la Métropole Rouen Normandie d'un montant le plus élevé possible
- Précise que la recette sera imputée sur le chapitre 13 (subventions d'investissement), article 13251 du budget.

Le Conseil municipal vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Dates à retenir :

Mercredi 14 mars 2018 à 18h30 en mairie : réunion Festiv'halle

Jeudi 15 mars 2018 à 18h à l'Omnia : projection du film sur le zérophyto réalisé par Archimède films

Exposition communale à la salle de « la Grange » « Et si on parlait architecture ? » :

- Vendredi 16 mars 2018 de 16h à 19h
- Samedi 17 mars 2018 de 14h à 19h
- Dimanche 18 mars 2018 de 10h à 12h et de 14h à 18h

Mercredi 21 mars 2018 à 15h en mairie : réunion CMJ

Jeudi 22 mars 2018 à 9h15 : PPMS des écoles

Jeudi 22 mars 2018 à 18h : conseil d'école élémentaire

Dimanche 25 mars 2018 : trail de la Ronce organisé par l'association Jog' Nature

Jeudi 29 mars 2018 à 18h30 en mairie : réunion de la Commission Sociale et Solidaire

Vendredi 30 mars 2018 à 18h : conseil d'école maternelle

Samedi 31 mars 2018 à 15h à la Pépinière : chasse aux œufs organisée par le CFA.

Vendredi 6 avril 2018 : réunion PLUI

Samedi 7 avril 2018 à 12h30 à la Pépinière : le repas des anciens

Samedi 7 et dimanche 8 avril 2018 : distribution des Ronches

Lundi 9 avril 2018 : explication de l'aménagement et visite du cimetière par des élus du SAGE (Schéma d'Aménagement et des Gestion de l'Eau) syndicat mixte.

Mardi 10 avril 2018 à 18h30 : Conseil Municipal (vote du budget)

Dimanche 15 avril 2018 : Foire à tout organisée par le CFA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 20.